

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0038

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte de la plaine de l'Ain**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte de la plaine de l'Ain a été créé par arrêté du préfet du Rhône en date du 13 mai 1974.

Il est chargé d'organiser l'aménagement industriel de la zone de la plaine de l'Ain.

La communauté urbaine de Lyon est membre de ce syndicat depuis sa création, aux côtés des collectivités publiques concernées par cet aménagement (collectivités, départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère).

Ce syndicat est administré par un comité composé de 17 membres.

Il appartient à l'assemblée délibérante de la communauté urbaine de Lyon de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au comité du Syndicat mixte de la plaine de l'Ain ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 13 mai 1974 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne en tant que :

titulaire :

- monsieur Jean-Christophe Darne,

suppléant :

- monsieur Patrick Laurent,

comme représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité du Syndicat mixte de la plaine de l'Ain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,